

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Accueils de loisirs périscolaires - Prestations d'accompagnement scolaire - Signature du marché

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Une mise en concurrence a été engagée pour le renouvellement du marché des prestations périscolaires de la Ville conformément à l'article 30 du code des marchés publics.

Le marché précédent, conclu pour une durée de trois ans sur la base d'une délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2006, arrive à son terme le 31 juillet 2009, et il est important de le renouveler, afin de pérenniser un système généralisé à tous les accueils de loisirs périscolaires de la Ville, tel que prévu initialement par le Projet Educatif Local.

Il est donc proposé aujourd'hui de poursuivre cette action conduite en faveur des écoliers dijonnais et de leurs familles. Cette disposition permettrait d'assurer le fonctionnement des soixante deux accueils périscolaires actuels, y compris le dispositif de soutien aux enfants en difficulté scolaire par le biais de mesures d'accompagnement à la scolarité.

La forme du marché envisagée est celle d'un marché à bon de commande valable pour une durée d'un an et renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Les montants minimum et maximum seraient fixés respectivement à 1 000 000 € et à 1 800 000 € TTC par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville, de prestations d'accompagnement scolaire, pour la période allant du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

3 - dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009

